

**SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n°34/2025

Séance du 17 décembre 2025 - 9h30

**APPUI AUX STRATEGIES TERRITORIALES DE PRESERVATION DES ZONES HUMIDES DANS
LES HAUTS-DE-FRANCE – EVALUATION DE L'ALTERATION DES MILIEUX HUMIDES
PROBABLES – 2026-2027**

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, à 9h30, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 8 décembre 2025, sous la présidence de Monsieur Rémi JUSTINIEN, Président.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Stéphane TRIFILETTI, Richard GUERIT, Margarita SOLA, Région Nouvelle Aquitaine ;
Anne BRACHET, Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Thierry LESAUVAGE, Ville de ROCHEFORT
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan
Bruno BESSAGUET, UNIMA

Membres excusés :

Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Région Nouvelle Aquitaine
Jean PROU, Conseil Départemental de la Charente-Maritime (pouvoir à Anne BRACHET)
Alain BURNET, Ville de Rochefort

Membre absent :

Luc SERVANT, Chambre Interdépartementale de l'Agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres

Contexte

Le Forum des Marais Atlantiques concourt activement au déploiement des politiques publiques en faveur des zones humides. Il est partie intégrante de l'ARB, au travers du réseau régional Ramsar, seul réseau à ce jour constitué régionalement et au travers de la boîte à outils BIMH-BAP, déclinaison de la démarche nationale Mhéo.

Le projet vise à consolider cet appui territorial tout en poursuivant le déploiement d'une méthode d'évaluation sur l'altération des zones humides sur la région Hauts-de-France. Ce projet permettra aux collectivités de disposer d'un outil d'aide à la décision afin de définir une stratégie et des priorités d'actions selon les enjeux de leurs territoires.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale qui met en cohérence de nombreuses ambitions écologiques du territoire. De par la place du FMA dans le paysage national d'acteurs, et son ancrage dans les Hauts-de-France, le FMA facilite la déclinaison du Plan National Milieux Humides (2022-2026) en région.

Le projet spécifique de cartographie de l'altération des milieux humides potentiels contribuera à l'élaboration de stratégies en faveur des zones humides et favorisera l'identification de secteurs à

restaurer. Il sera utilement complété par l'outil d'évaluation des travaux de restauration BIMH-BAP développé par le FMA et ses partenaires.

Enfin il s'inscrit dans la continuité de l'amélioration permanente de la connaissance géographique sur les zones humides de par la centralisation des données assurée au niveau national par le FMA et relayée au plan régional par son antenne des Hauts-de-France.

Coût de l'opération estimé

Evaluation de l'alétration des milieux humides probables		48 918,12 €
	Frais de personnel	48 918,12 €
Programme d'accompagnement sur la thématique ZH en région Hauts-de-France		
Connaissance des zones humides		169 420,34 €
	Frais de personnel	166 920,34 €
	Frais d'équipements	2 500,00 €
Actions ARB		92 143,38 €
	frais de personnel	87 643,38 €
	frais d'impression et déplacements	2 500,00 €
	Frais de réception	2 000,00 €
Organisation de journées thématiques		102 860,21 €
	frais de personnel	75 360,21 €
	Equipement, prestations, déplacement, impression	27 500,00 €
Missions pôle relais		32 466,87 €
	frais de personnel	32 266,87 €
	frais d'équipement	200,00 €
		445 808,92 €
		445 808,92 €

Le plan de financement est le suivant :

MTE - Dreal Hauts-de-France	146 295,01 €	33%
Agence de l'Eau Artois Picardie	198 445,41 €	45%
CDA Pays de Saint Omer	11 906,72 €	3%
Autofinancement	89 161,78 €	20%
445 808,92 €		

Décision du comité syndical

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- de valider le projet et son plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- de solliciter les subventions auprès des financeurs ;
- d'autoriser le Président à signer les conventions et à conduire les démarches nécessaires.

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

Votes :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,
Rémi JUSTINIEN

Le Secrétaire de Séance,
Denis ROUYER

**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017-251710398-2025 ----

**Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : ___ / ___ / 2025**

AR Prefecture

017-251710398-20251217-2025DEC001-DE

Reçu le 23/12/2025